Brassart. Il retrace brièvement les mérites de chacun d'eux.

M. D. Parsy, qui, malgré les charges d'une grande famille, s'est constamment préoccupé du bien public.

M. Tonnel, l'organisateur des concours internationaux de tir.

M. Beulque, pour ses magnifiques résultats obtenus par l'éducation scolaire de la natation et l'aurée gloriense que nous ont valu, grâce à lui, les prouesses des jeunes tourquenois.

M. Brassart, l'homme de bien, que toute la ville est heureuse de fêter en ce jour.

M. D. PARSY remercie M. le Maire et les nombreux convives de leurs marques de sympathies chaleureuses. Il rappelle que Paul Beulque fut un de ses collaborateurs dans l'industrie.

M. TONNEL reporte l'honneur qui lui échoit sur ses collaborateurs. Il remercie l'Administration, le Conseil municipal et les organisateurs de cette journée qui ont associé le 11e National à cette manifestation sportive.

M. PROT, parrain de Paul Beulque, dans l'ordre de la Légion d'honneur, loue publiquement les services éclatants rendus par Beulque à l'enfance de Tourcoing. Beulque est le premier maître-nageur de France, chargé d'enseigner la natation à un groupe d'enfants. Grâce à lui, chaque année, un demi-millier d'enfants gagnent leur brevet de natation et leur certificat d'études primaires.

Les vifs applaudissements prolongés éclatent lorsque la croix de la Légion d'honneur est épinglée à Paul Beulque, et lorsque celui-ci assure les « Enfants de Neptune » de toute leur affection.

M. Ernest LEBRUN, président du Comité d'organisation, remercie l'Administration et ses collaborateurs. Il fait l'éloge de M. Fernand Six, des anciens des E. N. T., termine en réclamant une piscine plus grande, sportive et scolaire.

M. VAN DER HEDEN, de la Fédération belge de natation, apporte l'hommage de sympathie et d'admiration des nageurs belges à Paul Beulque. Ce dernier reçoit des cadeaux-souvenirs de la Fédération belge de natation, du Cercle Royal de natation de Bruxelles (médaille d'or), du Saint Swimming Club, de Royal Brussels Swimming Club et du Club de natation de Tourcoing.

M. LEBAILLY, de la Fédération française de sauvetage et de natation, rappelle les succès de l'équipe de France de water-polo dans le championnat mondial. Il fait l'éloge de la merveilleuse équipe et lui apporte aussi, après Paul Beulque, l'hommage des trois membres de la Fédération française de Natation.

Il ajoute que Paul Beulque sera fêté sportivement à la piscine des Tourelles, le 5 juin.

MM. DRON et LENFANT rendent ensuite hommage à la vie de travail et de labeur incessant de M. Jules Prassart, la croix de la Légion d'honneur veut récompenser en lui l'honnête citoyen, le républicain sincère.

M. J. BRASSART, très ému, remercie MM. Dron et Lenfant de leurs affectueuses paroles et ses collègues de l'administration du Conseil municipal.

Un vigoureux vivat est chanté en l'honneur du sympathique légionnaire.

M. THAENS, conseil de Belgique, clôture la série des discours en félicitant la ville de Tourcoing d'avoir réunissant de fraîtes qui unissent les populations et les équipes sportives belges et tourquenoises.

LA PARTIE MUSICALE

Ce point du programme avait été également l'objet de tous les soins du Comité organisateur.

Pendant la messe, la Symphonie de l'Ancrale du Flocon, sous la direction amoureuse de M. J. Nollet, fit entendre et goûter les morceaux les plus choisis de son répertoire.

N'oubliez pas que votre intérêt vous commande de vous adresser

AU CALVAIRE

chez A. DEQUIN-LANGLAIS, place du Calvaire, pour tous vos achats de vêtements pour hommes, dames et enfants.

De la qualité, du choix, des prix !

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce nous communique le compte rendu analytique de sa séance du 15 mai :

Le commerce avec l'Australie. — La Chambre de Commerce de Tourcoing a reçu de la Chambre de Commerce française de Sydney (Avis spécial, concernant les relations commerciales avec l'Australie :

« Les industriels et négociants français désireux d'entamer des relations en Australie doivent considérer comme absolument indispensable :

1° D'écrire en anglais ;

2° D'envoyer des catalogues ou prix-courants rédigés en anglais et quand il s'agit de parties techniques, en mesures anglaises ;

3° De coter les marchandises Cat Australie ou tout au moins Franco-bord port français ;

4° De ne prétendre maintenir des relations sérieuses sans être en même de livrer en quantités importantes dans les délais convenus, et se conformant très strictement aux prescriptions des douanes australiennes. Les douanes prélèvent un 20 % ad valorem supplémentaire si les factures ne sont pas conformes. Fausses-mailles peuvent être adressés chez MM. Morin et Millant, 40, rue d'Hauteville, Paris.

Il ne faut pas compter sur le personnel des maisons australiennes pour se donner la peine de traduire des catalogues et convertir des poids ou mesures. La plupart des catalogues français sont jetés au rebut presque sans examen pour cette unique raison ».

Communications téléphoniques à longue distance. — La Chambre de Commerce appuie la recommandation suivante :

« Les communications téléphoniques intérieures à longues distances, devenant très onéreuses, devraient être traitées sur le même pied que les conversations internationales, c'est-à-dire se payer, comme dans les conversations internationales, en plus du prix de l'unité de 3 minutes, que 1/2 ou 2/3 du prix pour une ou deux minutes supplémentaires.

Visite des éleveurs du Cap. — La Chambre de Commerce recevra la visite de cent éleveurs du Cap le 29 juin prochain.

Pour la liberté d'exportation des capitaux. — Après en avoir délibéré, la Chambre de Commerce insiste à nouveau pour que soit rendue la liberté d'exportation aux capitaux, attendu qu'il semble plutôt nécessaire aujourd'hui de se préoccuper de canaliser l'afflux des capitaux étrangers en France, suivant en cela la Belgique et l'Italie, dont la situation économique et financière est moins bonne que la nôtre.

Assurances maritimes des laines importées. — Suivant la demande que la Chambre de Commerce a faite l'année dernière, l'Association des Banques Australiennes de Londres annonce que la stipulation contenue dans leur circulaire du 28 juillet 1926 et relative aux assurances devant être contractées auprès des Compagnies anglaises approuvées ne sera pas maintenue après le 31 mai prochain.

Toutefois, les Banques continueront à exiger que les assurances soient contractées en livres sterling, et les personnes demandant des crédits seront invitées à se pourvoir d'une assurance satisfaisante pour la Banque ouvrant le crédit.

Fiches laissées à domicile par les banques. — Dans l'intérêt général et pour éviter une perte de temps, spécialement les jours d'échéances, la Chambre de Commerce insiste près du Cartel des Banques et de la Banque de France pour que les garçons de recettes portent toujours le nom du tireur

RHUM ST-JAMES

Grand Cru

« St James

ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde.

sur les fiches laissées à domicile, en cas de non paiement d'un effet ou d'absence du tiré.

Projet de loi sur la révision douanière ; Droit sur les métiers et machines étrangers destinés aux textiles. — Sur la demande de plusieurs industriels, la Chambre de Commerce, après en avoir délibéré, demande que l'augmentation des droits d'entrée sur ce matériel soit modérée, de façon à ne pas empêcher l'importation de machines spécialisées, qui ne sont pas construites en France, afin d'éviter également de voir des Français installer de nouvelles industries dans les pays étrangers.

Il est essentiel de prévoir dans le tarif douanier que nos prix de revient soient à la parité ou au-dessous des prix de la concurrence étrangère, pour toutes les marchandises.

Les obligations décennales et les sociétés commerciales. — Appuyant les demandes de nombreux groupements industriels et commerciaux, la Chambre de Commerce insiste pour le retrait immédiat des instructions qui ont pour but de refuser aux sociétés commerciales et collectivités, la faculté d'échanger des obligations décennales inaliénables 1919-1920 contre des titres de rente au porteur, ce qui est contraire au texte du décret et nuisible aux sinistrés.

Syndicat des fabricants de levure. — Le Syndicat de la Sucrerie ayant obtenu satisfaction sur le mode de l'établissement du dégrèvement des droits de douane, en se référant à l'indice moyen des prix de gros, le Syndicat de la Levurerie insiste pour obtenir le même traitement. La Chambre de Commerce appuie cette demande.

Comité français de propagande aéronautique. — La Chambre de Commerce décide d'adhérer au Comité français de propagande aéronautique et vote, à cet effet, un crédit de 200 fr.

Taux des droits de mutation sur la propriété immobilière. — Se joignant aux nombreuses protestations émises, la Chambre de Commerce insiste pour que le taux de droit de mutation sur la propriété immobilière soit ramené à un taux normal, non prohibitif.

" LES DEBITANTS REUNIS "
" LA BRASSERIE DU CABARETIER "

La Société groupe actuellement 600 débitants, parmi lesquels les plus importants de la région. Ses bières, Blonde, Brune et Spéciale, obtiennent un succès sans précédents, à tel point que pour l'année en cours la Brasserie verra quadrupler sa production d'avant-guerre.

LES BRISEURS DE REVERBERES

Dans la soirée, vers 23 h. 45, deux agents en patrouille ont surpris quatre individus brisant des réverbères, rue du Brun-Pain, à hauteur du champ de courses. Deux de ces derniers ont pu être arrêtés, ce sont : Lyon Georges, 18 ans, laveur et Vandamme Gaston, 16 ans, menuisier, domiciliés tous deux à Roncq, rue de Tourcoing, le premier au n° 31, le second au n° 82.

Déjà, la semaine dernière, des réverbères ont été brisés au même endroit ; à ce sujet, l'inculpé Vandamme a déclaré que l'auteur était un aleur Dejaegher Henri, de Roncq. La police enquête.

LA FETE DE LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE DES « ANCIENS DE L'AFRIQUE DU NORD »

Samedi, à 20 heures 30, a eu lieu dans les vastes salles des établissements du Fresnoy, décorées pour la circonstance, la fête organisée par la Société Philanthropique des « Anciens de l'Afrique du Nord », qui a son siège à Lille.

L'ouverture a été faite par la Société de gymnastique « L'Avenir du Sud » de Lille, dans ses exercices gymniques et des ballets exécutés par la « Fraternelle » de Wazemmes, vêtus de costumes anciens. Ces deux sociétés ont été frénétiquement applaudies par l'assistance. Un match de hockey était prévu entre l'équipe du Fresnoy et une équipe anglaise, celle dernière ayant fait défaut, le match s'est disputé entre l'équipe première du hokey et l'équipe réserve ; cette dernière fut battue.

Cette fête, à laquelle on notait la présence de M. Sulembien, adjoint au maire de Tourcoing, s'est terminée par un bal suivi du tirage de la tombola.

POMMADE ULTIMA (Voir aux Annonces)

HALLUIN

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Établissements Ed. Delrstin, Hélène Neyrinck, 27 ans blessure à la jambe gauche, 12 jours.

Même établissement, Alphonse Demeulenaere, 67 ans, déchirure à la jambe droite, 10 jours.

Etablissements Prouvost, Madeleine Lamblin, 37 ans piqûre à l'index gauche, 3 semaines.

ETAT CIVIL. — **Naissances.** — Olga Deboudt, 64, Chemin des Meurins. — Jacques Masil, rue Francis Pressensé. — Raymond Grimonprez, rue du Forage. — Emile Onraedt, 10, rue de Lille. — Jacques Facon, 33, rue de Lille. — Pierre Delattre, 33 rue Val Vaillant. — Roger Hiérick, 131, rue du Dronckaert.

Décès. — Sophie Vanmarck, 82 ans, rue des Ecoles, 84. — Louise Dewatily, 54 ans rue du Midi. — Lucie Forest, 74 ans, Cité Cornil, 46 bis. — Rosalie Pelle, 75 ans, rue du Molinel. — Augustin Polis, 74 ans rue de l'Est, 12.

LINSELLES

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — En vue de réparations à exécuter sur le chemin d'intérêt commun N. 64 (entre Linselles et la Croix Blanche) la circulation sera interrompue sur ce chemin du 16 au 26 Mai. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin (Vignette et Viscourt).

En raison de cette interruption de circulation, le trafic journalier des autobus linsellois, qui empruntent journellement cette route, sera détourné par La Vignette, La Viscourt, Le Blanc Four, pour reprendre son itinéraire à la Croix Blanche. Rien n'est changé aux horaires actuellement en vigueur.

VACCINATION ET REVACCINATION GRATUITE. — Une première séance de vaccination gratuite sera donnée par M. le Docteur Bonenfant, savoir : le Vendredi 20 Mai, à la consultation des nourrissons pour les enfants, et à la mairie de 18 à 18 h. 30, pour les personnes nées en 1906 et celles plus âgées, qui pour diverses causes n'auraient pas encore été revaccinées.

ETAT CIVIL. — **Naissances.** — Marcelle Delrue, rue des Fr. Vanrullen. — Christiane Questier, La Vignette. — Marie Decottignies, rue des Fr. Vanrullen. — Marguerite-Marie Destombes La Vignette. — Pierre Waroquiez, rue de Tourcoing.

Décès. — Raymonde Gallant, 19 mois, rue de la Marne. — Eugène Delahaye, 7 mois, pupille de l'Assistance publique.

BONDUES

FOIRE AUX PLAISIRS. — Le 3 juillet prochain aura lieu dans les jardins de M. Plagoust, au gravier de Mouvaux, la foire aux plaisirs annuelle.

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION. — Du 16 au 25 mai courant inclusivement, la circulation sera interrompue sur le chemin I. C. 64 (Ernbt) entre le chemin I C n. 64 (L. P. et la route Nationale 17 au territoire de la commune de Linselles, pour exécution de travaux. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin I. C. 64 (L.P.) et la route Nationale 17.

CIRCULATION INTERDITE AUX CYCLISTES. — La circulation des cycles est interdite entre la place et l'Hospice de Bondues, en vertu d'un arrêté du maire en date du 6 courant.

CHASSES GARDEES. — Les redevables sont tenus de faire à la mairie, avant fin courant la déclaration de la superficie des propriétés comprises dans leurs chasses.

NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu jeudi prochain 19 mai à 14 heures 30.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Mardi 17 mai, M. le Percepteur se tiendra à la Mairie de 9 à 11 heures.

ETAT CIVIL. — **Publications :** Mondart Joseph et Blondel Marguerite. — Lehoucq Emile et Dereuse Marie-Louise. — Delhaene Arthur et Lemaire Suzanne.

Décès : Bonte Céline, 75 ans, Pavé de Linselles.

BOUSBECQUE

ETAT CIVIL. — **Naissances :** Delannoy Geneviève, rue de Werwicq. — Baillen Bernadette, rue de la Douane. — Roussel Emile, au Blandrisse.

Publications : Houset Martin et Mahieu Jeanne. — Huygha David et Pierret Emilia. — Havegheer Georges et Sohor Pauline.

LILLE

Le Congrès des Sociétés d'amateurs lyriques et dramatiques

La seconde journée des Sociétés d'amateurs lyriques et dramatiques s'est déroulée dimanche, à Lille, dans les meilleures conditions.

Partir de 16 h. du matin, les concours de déclamation se déroulèrent salle des fêtes de l'Université et en diverses autres salles parallèles, devant des jurys compétents dont voici la composition :

M. Claude Roland, Auteur dramatique, Président de la F. S. T. A. ; M. Edouard Hebden, secrétaire général de la Fédération Nationale Belge des Sociétés dramatiques d'expression française ; M. Denis, Professeur à l'Ecole Nationale d'Armentières ; M. Douay, Directeur des Théâtres du Calais ; M. A. Fougerat, Critique théâtral à Roubaix ; M. Frady, Directeur des Théâtres Municipaux de Lille ; M. Goutsmedt, Critique Théâtral à Roubaix ; M. Monory, Professeur au Collège d'Arras ; M. Philippe, Directeur de l'Ecole de Musique d'Arras ; M. Renard, Directeur de la Société des Concerts Symphoniques d'Amiens ; M. Gibert, des Rosati Picards à Amiens ; M. Valdellièvre, Vice-Président des Rosati des Flandres.

A 20 h. 30, en la Salle des Fêtes de l'Université eut lieu une soirée de gala où l'on joua « Port de Carotte », le chef-d'œuvre âpre, mordant de Jules Renard et « L'Anglais tel qu'on le parle », comédie en un acte de Tristan Bernard. Beaucoup de monde et grand succès.

LE PALMARES

CONCOURS INDIVIDUEL

1er prix, ex-æquo : Mme Bail (Amiens) et M. Netier (Amiens).

2e prix : Mlle Yorrel, de Lille, et M. Gossart, d'Amiens.

3e prix : Mlle Bryan (Amiens) et M. Quemeray (Amiens).

1re mention : Mme Sybill (Lille) et M. Degand (Lille).

2e mention : Mlle Cardon (Amiens) et M. Leblanc (Lille).

AMICALES

1er prix : M. Bureau (Amiens).

2e prix : Mlle Wissocq (Calais).

CONCOURS DE SOCIETES

Hors Série. — L'Amicale des Arts de Roubaix obtient un premier prix, avec félicitations du jury, avec une remarquable exécution des « Dragons de Villars ».

1re Division : Excellence. — « La Jeune Comédie », d'Amiens, obtient les félicitations du jury avec « L'anglais tel qu'on le parle ».

1er prix : Société lyrique et dramatique des P. T. T.

2e prix : « Le Foyer Littéraire », d'Arras.

2e Division : Section A. — « Le Tréteau », de Lambersart, reçoit les félicitations du jury, un prix ascendant et la médaille fédérale internationale remise par M. Claude Roland. Parmi les artistes à signaler : M. Tavera et Mme Casanova.

Section B (hommes seuls). — Un deuxième prix au « Cercle Comédia », de Calais.

Section C (dames seules). — Un troisième prix au « Cercle Comédie », de Calais.

SECTION AMICALE

1er prix : Amicale du Collège d'Abbeville, dont on a apprécié l'homogénéité parfaite.

M. Claude Roland a remis la médaille de la Fédération internationale à « La Jeune Comédie », d'Amiens, pour son concours en dames seules, et au « Tréteau » de Lambersart.

M. Edouard Hebden, secrétaire-général de la Fédération belge, a offert deux prix décernés à Mme Bail, d'Amiens et à M. Bureau d'Abbeville, pour le concours individuel de diction.

La Saint-Mamert chez les anciens sapeurs-pompiers

La Société des anciens sapeurs-pompiers de Lille a dignement célébré hier la Saint-Mamert en un banquet corporatif.

Auparavant, à 10 h. 30, du matin eut lieu la remise d'un drapeau à la Société par M. Louis Saint-Venant, organisateur de la fête. En son décours, M. Saint-Venant fit l'éloge de M. Knudde, le plus ancien sapeur du Nord et du Pas-de-Calais, présent à la fête. M. Knudd est âgé de 83 ans et a 63 années de service.

Un banquet tout amical réunit ensuite des anciens sapeurs-pompiers rue Gustave-Delory, salle Vivlande. Il fut présidé par M. Muselet, président de la Société, entouré de MM. Rarette, vice-président ; Vanderspelden, trésorier ; Druesne, secrétaire ; Louis Saint-Venant, etc... Des toasts amicaux furent prononcés. On y célébra le mérite de nombre de sociétaires et des dirigeants de la société. Des remerciements furent adressés au « Réveil du Nord ». La fête se termina par des chansons.

PETITES NOUVELLES

A la cloche de bois. — On recherche le nommé Guido Ravetto et son amie Zoé Cyle, qui ont quitté leur logement en emportant un matelas appartenant à Mme Roussel, 25, rue Duhem.

Auto contre moto. — Vers 13 h. l'auto pilotée par M. Albert Carlier a heurté à l'angle des rues des Sarrazins et de l'Hôpital-St-Roch, le motocycliste Victor Horre, 14, rue d'Iéna, qui a été blessé à l'arcade sourcilière.

Collision. — A l'angle du square Jussieu et de la rue du Temremonde, une collision s'est produite hier vers 14 h. 45 entre les autos de M. Leman, 96, rue de Roubaix à Tourcoing et de M. Emile Destailleurs, place Philippe-de-Girard 15. Dégâts matériels.

DOUAI

LA PETITE COMBINE DE L'INDELICAT DOMESTIQUE

Raoul Bonnet, 31 ans, domestique, demeurant, 24, rue de Paris, et travaillant au service de M. Copin, négociant, rue des Glacis avait imaginé une petite combine lucrative. Il dérobait les sacs appartenant à son patron et... les lui revendait ensuite au prix de un franc pièce.

Tout d'abord, M. Copin se félicita d'avoir un employé aussi intéressant, qui lui fournissait du matériel à des prix fort avantageux. Mais à la fin, il s'aperçut du stratagème délictueux et porta plainte.

Bonnelle, qui avait ainsi dérobé 350 sacs, a été arrêté, déféré au Parquet et écroué à la prison de Cuincy.

LES TROTTOIRS INTERDITS

Louise Savelon, 45 ans et Marthe Leclercq, femme Muret, 28 ans, toutes deux marchandes de légumes à Lauwin-Planque, poussaient devant elles une petite voiture à bras sur un trottoir de la rue d'Esquerchin.

Dans le même temps, sur le même trottoir, Antoine Pilia, 29 ans, mineur à Flers-en-Escrebieux, roulait à vélo.

Enfin, sur les trottoirs de la rue de Cuincy, circulaient à vélo également Léon Lelier, 30 ans, dessinateur ; Berthe Caron, 32 ans, employée et Paul Thibaut, étudiant, tous trois domiciliés à Cuincy.

Or, la circulation, dans ces conditions, est interdite et les six contrevenants ont été gratifiés d'un procès-verbal.

LE VELO SANS PLAQUE

Au faubourg de Béthune, Edmond Depoorter, 25 ans, chauffeur d'auto, boulevard Ressières, à Paris, se reposait sur l'herbe d'une longue randonnée à bicyclette.

Des gendarmes qui passaient par là, eurent la curiosité de regarder le vélo. Et comme il était dépourvu de plaque de contrôle, les représentants de la maréchaussée octroyèrent un procès-verbal au cycliste.

N'ENCOMBREZ PAS LA RUE

Rémi Delannoy, 38 ans, entrepreneur à Hermies, avait arrêté son auto à une telle distance du trottoir, Grand'Place, que la circulation s'en trouvait gênée. Pour embarras de la voie publique, l'automobiliste a récolté un procès-verbal.

MODEREZ VOTRE ALLURE

Circulant en auto, rue de Râches, Louis Lesparnol, 22 ans, brasseur à Flines-les-Râches, faisait de la vitesse de façon excessive. Il s'est vu dresser procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

AUBERCHICOURT

INSOUMIS. — Insoumis de la classe 24, Rohel Mohamed, du recrutement d'Alger, a été arrêté rue du Calvaire par la gendarmerie qui l'a remis aux mains de l'autorité judiciaire.

FENAIN

LA RACLEE. — Laurent Gromada, 50 ans, demeurant rue Cuvinot, revenait de son travail à la fosse Agache, lorsqu'il fut rejoint, près du passage à niveau de la rue de Somain, par Ladislas Weis, 37 ans, mineur, rue Calmette et sa femme née Marya Miklas, 30 ans.

Après avoir prononcé quelques paroles sans aménité, le ménage Weis tomba à bras raccourcis sur Gromada qui reçut une raclée majuscule.

Naturellement Gromada a porté plainte, mais les époux Weis ont déclaré qu'ils l'avaient corrigé pour se venger des bruits calomnieux mis en circulation, par lui, sur la conduite de Mme Weis.

FRAIS-MARAIS

CONFIANCE MAL PLACEE. — Mme Garkowski ménagère au coron de la Ferronnière avait confié les fiches de paie de son mari, de son fils et de sa fille à son compatriote le polonais Joseph Gawlok, 22 ans, qui devait les encaisser à la fosse Destardins, des mines d'Aniche, à Waziers.

Orwick s'acquitta de cette tâche mais à son bénéfice. Il toucha les salaires de la famille soit 1151 francs, puis il prit la fuite.

Le peu scrupuleux polonais est recherché ; il sera poursuivi pour abus de confiance.

RAIMBEAUCOURT

CHUTE MALHEUREUSE. — Mme Delamarre-Dapvril, cultivatrice, rue Pasteur, voulant chasser des moutons qui avaient pénétré dans son potager, fit une chute malheureuse sur une bordure en tuiles et se fracture deux côtes.

LES MARAUDEURS. — Dans la nuit du 13 au 14 courant, des maraudeurs ont enlevé du jardin de M. Géry Couillez, ouvrier-mineur, une certaine quantité de poireaux qu'il venait de mettre en jauge, pour en assurer la conservation.

Ils ont, de plus, sérieusement endommagé un parc d'oseille, des plants d'échalotes et de salades.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Dorignies pour enquête.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ESTOURMEL

UNE BONNE PRISE. — Rentrant de son travail, vers 19 heures, M. Banse Armand, ouvrier agricole, qui habite une maison isolée au lieu dit « Les Sapins » s'aperçevait que, par effraction, on s'était introduit dans son habitation et quon y avait dérobé différents objets, tels que draps, couvertures, linge, etc. ; du reste, l'appartement était au pillage.

Sortant de chez lui, M. Banse aperçut un individu étranger au pays s'enfuyant à travers champs.

Par les soins de M. de Guillebon, industriel, la gendarmerie de Carnières fut télégraphiquement prévenue, et en auto se lança à la poursuite du voleur qui fut bientôt capturé.

Ce dernier avoua être l'auteur du vol ; pour ce faire, il avait brisé un carreau d'une lenêtre donnant sur la route, ce qui lui permit de pénétrer dans la pièce et d'y rafler tout ce qui lui tomba sur la main.

Invité à décliner son identité, il déclara se nommer Deschodt Emile, 57 ans, sans profession, ni domicile fixe ; il avoua être détenteur de nombreuses condamnations pour vol, dont la dernière à dix ans de travaux forcés qu'il purgea dans un pénitencier d'Algérie, d'où il réussit à s'évader quelques mois avant la guerre, pour aller se fixer en Belgique.

Il a été dirigé sur le Parquet de Douai sous l'inculpation de flagrant délit de vol avec effraction et vagabondage.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

TENEZ VOS REGISTRES ! ! — Pour tenue irrégulière de son registre de logeurs, procès-verbal a été dressé à Kaluzuy, aubergiste, cité du rivage.

AUBRY

C'EST LA LOI ! ! — M. Bombart, demeurant à Bruay-sur-Escaut avait laissé tourner son moteur, bien que sa voiture automobile fut à l'arrêt, et ne possédait pas de plus, de feu rouge à l'arrière. Procès-verbaux lui ont été dressés.

RAISMES

ABANDON D'ATTELAGE. — Pour avoir abandonné sa voiture à 4 roues, attelée de deux chevaux, rue Jean-Jaurès, contravention a été rédigée à charge de M. Paul Patit, marchand de charbons, 186, rue du Marais.

DUNKERQUE

LES COLLISIONS D'AUTOS

Hier, à 13 heures 20, une collision s'est produite à l'angle de la rue du Maréchal-French et de la rue Clémenceau.

En débouchant de la première artère, l'automobile 8392 D-F, conduite par M. Smaguine, a été abordée par le tramway 28. Le pare-brise de l'auto a été brisé et M. Smaguine a été légèrement blessé à la face.

***

—A 13 h. 40, à l'angle des rues de Soubise et Albert Ier, une autre collision s'est

Pour VOS CHAUSSURES

CRÈME ÉCLIPSE A LA CIRE
PARIS LYON
IMPERMÉABLE SANS ACIDE
Société Générale des CIRAGES FRANÇAIS

produite. Une automobile, conduite par M. Bobulescau et qui sortait de la première rue pour gagner le Pont Royal a débouché par la gauche et a abordé le tramway, 29, dont le marchepied a été plié. Il y a des dégâts à l'auto, mais point d'accident de personne.

LES VAGABONDS

Au cours d'une ronde qu'elle a effectué dans nos bassins, la police du port a croisé le jeune marin Henri-Emile Claccini, né à Bomilly-sur-Audelle, qui se trouvant sans papiers et sans ressources a du être appréhendé comme vagabond.

Claccini à ses débuts avait reçu l'hospitalité un peu partout, et cherchait encore à travailler.

VIOLENCES

Le nommé Ernest D... est l'objet d'une enquête pour violences qu'il aurait exercées sur la cuisinière Barbier, 53 ans, rue Nieuport, 17.

ENCORE LES VOLS A BORD DE NAVIRES

Un nouveau vol a été constaté à bord des navires. C'est le troisième en trois nuits. L'adjoint mécanicien Marcel Rivera, 30 ans, embarqué à bord du s/s américain « Independance Hall » amarré au Freycinet XI, est venu déclarer à la police qu'on lui avait dérobé dans sa cabine un billet de 100 dollars. Le coupable de ces vols est insaisissable.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Tribunal Correctionnel

LEFOREST. — 1 mois et 50 fr. d'amende Frédéric Planer, pour outrage public à la pudeur.

MEURCHIN. — 16 fr. à François Belska, pour infraction à la loi sur les débits de boissons ; deux peines de 1 mois de prison et deux amendes de 1.000 fr., à Josephine Geerts, femme Van Driessche, pour avoir mis en vente du lait mouillé par addition de 14 à 33 % d'eau d'une part, et de 40 % d'eau d'autre part ; 15 jours de prison à Salvator Plamas, pour port d'arme prohibée.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — 100 fr. à Valenty Mackowiak, pour infraction à la loi sur les débits de boissons.

BILLY-MONTIGNY. — 15 jours et deux amendes de 50 et 5 francs à Antoine Glockowski, pour coups ; 3 mois et 1 jour à Désiré Gouverneur, pour vol.

CARVIN. — 6 mois de prison et 7.660 fr. de dommages-intérêts à Mohamed Boukkaz, pour avoir soustrait un coffret contenant de l'argent, au préjudice de Karrouche Abdallah ; Amar Kassi, 31 ans, et Ahmed Bani, poursuivis pour le même délit, sont acquittés.

OIGNIES. — 1 mois et 5 francs à Romain Bialaszyk, pour s'être, étant ivre, rebellé envers le garde Vanvooren.

NOYELLES-SOUS-LENS. — 50 fr., avec sursis, et 100 fr. de dommages-intérêts, à Georges Debruyne, pour coups.

LENS. — 150 fr. à Wolf Birman et 25 fr. d'amende à Joseph Dubek, pour coups ; 1 mois, 1.000 fr. et 5 fr. d'amende, à Augustine Putout, femme Lecocq, pour infraction à la loi sur le commerce de la margarine ; 1 mois de prison et 4.000 fr. d'amende, à Julie Tourbier, à Sainghin-en-Weppes, pour avoir mis en vente de la margarine pour du beurre ; 15 jours et 5 ans d'interdiction de séjour, à Stanislas Otolak, et 5 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour, à Antoine Wuuk, pour coups et vol.

FOUQUIERES-LEZ-LENS. — Deux amendes de 100 et 5 fr., à Marcel Mucko, pour avoir, en circulant en bicyclette, blessé involontairement Marie Delierre.

LIEVIN. — 100 fr. à Stanislas Zucke, pour infraction à la loi sur les pigeons voyageurs ; 4 ans et 1 an de prison, par défaut, à Yaroslaw Samek ; 3 ans et 1 an, par défaut, à Joseph Korsch ; 5 ans et 1 an, par défaut, à Joseph Gral, pour vols, port d'arme prohibée et évasion du violon municipal de Liévin ; 6 mois à Arthur Lambert, pour coups ; 15 jours à Auguste Hewaelo pour vagabondage et mendicité habituelle.

HENIN-LIETARD. — 25 fr. à Alfred Fleury, pour coups.

BRUAY. — Deux amendes da 50 et 5 fr. et 2.000 francs de dommages-intérêts à Jules Desmarais pour infraction au Code de la route.

DIVION. — 50 fr. d'amende, avec sursis et 5 francs d'amende à Marcel Reynaud, pour blessure involontaire.

BETHUNE. — 15 jours et 4 amendes de 100, 5, 5 et 5 francs et 6.000 fr de dommages-intérêts à Alexandre Demagny à Nœux-les-Mines, pour blessure involontaire.

HENIN-LIETARD. — 100 fr. d'amende à Paolina Olczyk, femme Oclepa, 34 ans, ménagère et à Etienne Oclepa, 38 ans, houilleur et 25 fr. d'amende, à Magdaleina Bierzyk, femme Krakowiak, 40 ans, ménagère, pour s'être portés réciproquement des coups.

— 50 fr. d'amende à Joseph Krakowiak, 45 ans, 25 fr d'amende à François Krakowiak, 17 ans et à Joseph Krakowiak, 16 ans, houilleurs, pour avoir porté des coups à Oclepa.

DIVION. — 6 mois de prison, par défaut à Marie Allart, veuve Mayeux, 53 ans, ménagère, pour avoir détourné de l'argent au préjudice de Julien Provost.

LAPUGNOY. — 6 mois de prison, par défaut à Marcel Réant, 25 ans, usinier, sans domicile fixe, pour avoir détourné une bicyclette au préjudice de Barbier.

CALONNE-RICOUART. — 6 mois de prison, par défaut à Augustin Wawoczny, 31 ans, houilleur, d'avoir soustrait deux montres, une somme de 40 fr et 50 zlotys au préjudice de Jochym et une somme de 65 fr. et 5 dollars au préjudice de Solski.

ESTREE-BLANCHE. — 6 mois de prison par défaut à Silva Roset, 26 ans, manœuvre, pour avoir soustrait une bicyclette au préjudice de José Da Silva, des effets d'habillement, une montre et sa chaîne, au préjudice de Casimir Da Silva.

LILLERS. — 16 francs d'amende et 2 amendes de 5 francs à Constant Marteyn, 64 ans, charretier, pour avoir, en circulant avec son cheval blessé involontairement Raymond Wattez, qui circulait en motocyclette et pour infractions au code de la route.

NŒUX. — Le Tribunal acquitte Joseph Thiery, 35 ans, gardien du cimetière, poursuivi pour recel d'une chaîne soustraite au préjudice de la Compagnie des mines de Nœux.

— 50 fr. d'amende, à Germaine Delrive, femme Delannoy 23 ans, ménagère, pour adultère et à Félix Dussautoir, 23 ans, chauffeur, pour complicité.

LABOURSE. — 15 jours de prison à Henri Bourdsl, 55 ans, manœuvre, à Nœux-les-Mines pour avoir soustrait 7 lapins au préjudice de Falempin.

GUINCHY. — Deux jours de prison, à Emila Vadochs, 24 ans, nomada, sans domicile fixe, pour défaut de vaccination. Le Tribunal acquitte Charles Rieffel et Berthe Rieffel, 15 ans nomades, sans domiciles fixes, poursuivis pour le même délit.

LENS. — 50 fr. d'amende à Louis Bette, 45 ans, houilleur, pour entretien de concubina au domicile conjugal et Laure Hupez, 29 ans, ménagère pour complicité.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

MARLES-LES-MINES

PLAINTE POUR COUPS. — Mme Grelewa Choroniaski, 28 ans, ménagère au quartier R... a porté plainte à la gendarmerie contre sa compatriote Hélène Gral, 30 ans, pour coups.

EN BELGIQUE

MENIN

SOCIETE D'HORTICULTURE. — Une réunion, à laquelle sont invités tous les arboriculteurs, jardiniers, maraîchers et fleuristes de cette ville et environs, aura lieu le 23 mai, à 17 heures, au Prince de Ligne, rue de Bruges, 202. Une intéressante conférence sera donnée par M. Peermans, ingénieur agricole, à Gand, sur l'horticulture en général et ses avantages. Il sera ensuite procédé à la création de la nouvelle société et les adhésions seront admises.

PENSIONS DE VIEILLESSE. — Le paiement du deuxième trimestre 1927 aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 23 mai, pour les lettres A D ; le 24 mai, pour les lettres E U et le 25 mai pour les lettres V Z, chaque jour, de 14 à 15 heures.

CIMETIERE COMMUNAL. — Par suite de terrain disponible, le Collège échevinal vient de décider que les fosses des personnes inhumées avant le 1er janvier 1919 seront comblées. Les objets se trouvant sur ces sépultures devront être enlevées par les parents avant le 15 juin prochain, date à laquelle l'administration communale en disposera de plein droit. Les habitants qui désirent obtenir une concession trentenaire ou perpétuelle de terrain doivent en faire la demande à la ville, avant la même date.

MOUSCRON

PAIEMENT DES PENSIONS DE VIEILLESSE. — Le paiement de pensions de vieillesse aura lieu savoir : pour les numéros 1 à 8000 mercredi 18 mai ; de 8001 à 25000 jeudi 19 mai ; et de 25001 à la fin vendredi 20 mai.

Chaque jour à 15 heures à l'Hôtel de ville.

pour 20 sous !

vous pouvez gagner en achetant un billet de la Grande Loterie de la Presse du Nord :

50.000 frs.
20.000 frs.
10.000 frs.
5.000 frs.

ou d'